



L'INTERCOMMUNALE N°7

JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

CHEVREUSE • CHOISEL • DAMPIERRE-EN-YVELINES • LE MESNIL-SAINT-DENIS • LÉVIS-SAINT-NOM • MILON
LA-CHAPELLE • SAINT-FORGET • SAINT-LAMBERT-DES-BOIS • SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE • SENLISSE



À la Une

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

Des actions pour accompagner
la transition énergétique
sur le territoire de la CCHVC



4

CULTURE

Lirenval
Festival à Toute Heure



5

PATRIMOINE

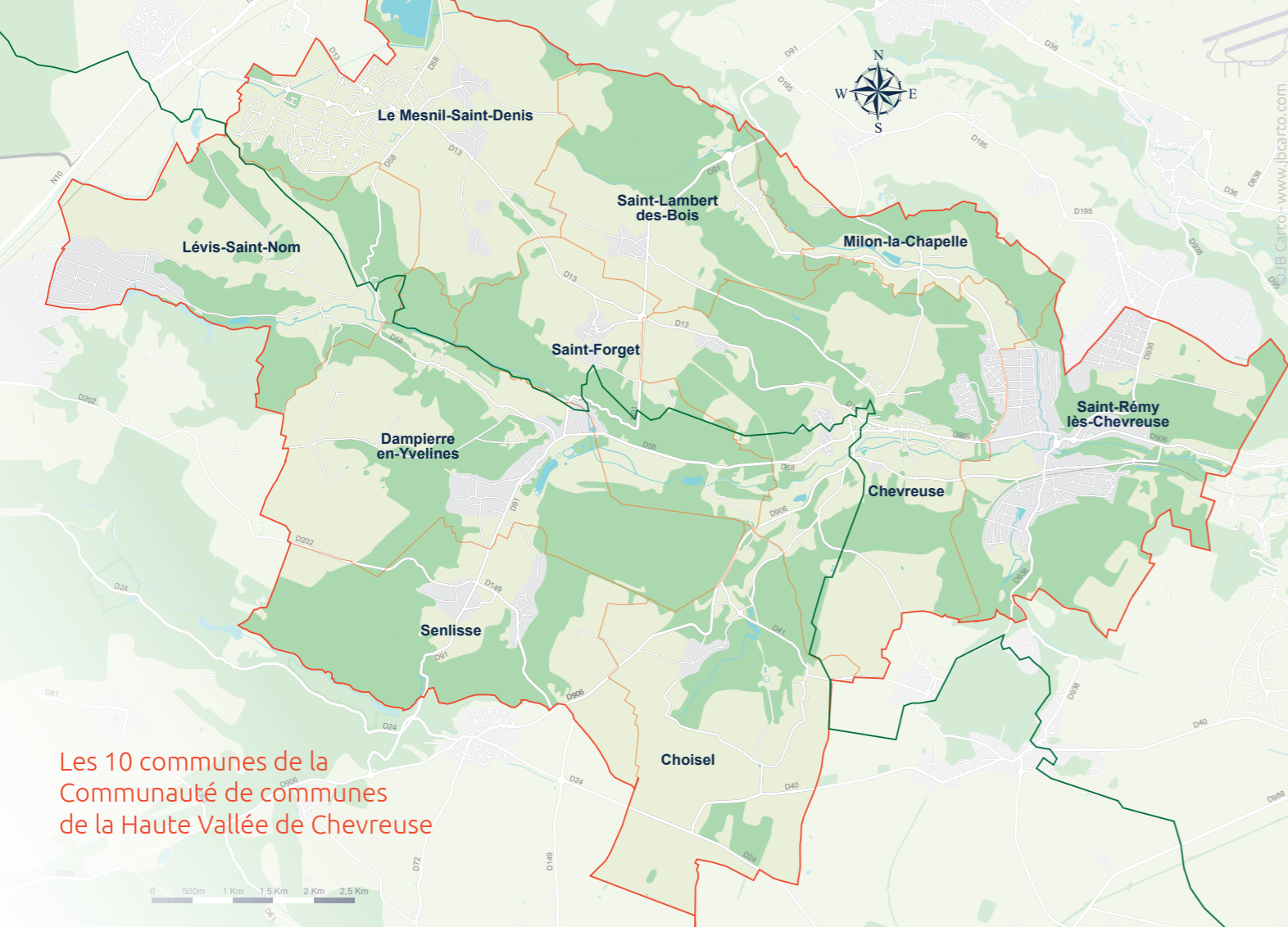
La Fondation de Coubertin



7

MOBILITÉS DOUCES

Fête du Vélo 3^e édition
Schéma directeur cyclable



Les 10 communes de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

La CCHVC fait avancer la parité

Elles aussi est un réseau pluraliste d'associations de femmes d'origines très diverses, de rayonnement à la fois national et régional se rassemblant autour d'un objectif commun : **promouvoir la parité dans toutes les instances élues et de décision.** À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes (*photo page suivante*), l'antenne **Elles aussi** des Yvelines a remis le trophée de **La Marianne de la Parité** à la CCHVC qui se distingue par un conseil rassemblant 40% de femmes, un exécutif avec 30% de femmes avec une alternance femme-homme en début du tableau, rendant ainsi les trois femmes bien visibles, dont l'une ayant la délégation aux finances.



1985 - 2025 Le Parc fête ses 40 ans !



Depuis plus de 40 ans, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est engagé activement dans la préservation d'un territoire aux patrimoines naturels, culturels et paysagers exceptionnels. 2025 marque son 40^{ème} anniversaire. À cette occasion, les équipes et les partenaires du Parc organisent des activités tout au long de l'année pour célébrer ce jalon important dans la vie du territoire.

Le programme sur : www.parc-naturel-chevreuse.fr

L'INTERCOMMUNALE N°7 PRINTEMPS ÉTÉ 2025

Bulletin communautaire édité par la CCHVC | ISSN 2823-6890
Tirage : 13 200 exemplaires.

Directrice de la rédaction : Anne Grignon
Comité de rédaction : Cédric Chauvierre, Isabelle Vinçonneau, Marie Guerre
Crédits photos : Marie Guerre, JB Carto, Lens Production, Fondation de Coubertin
Conception graphique : Carole Mizrahi - effet-immédiat.com
Impression : INOV Les Essarts-le-Roi sur papier certifié PEFC 100% **IMPRIM'VERT**
© 2025 CCHVC. Tous droits réservés.

cchvc.fr



ÉDITO

Chère Madame, cher Monsieur,

Avec l'adoption de son budget en mars, la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) a tracé le cap de ses travaux et projets pour l'année à venir selon la colonne vertébrale qu'elle s'est donnée, autour de la préservation et de la valorisation durables de notre cadre de vie : poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur cyclable, mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), encouragement aux déplacements décarbonés, accompagnement du développement touristique, poursuite de la lutte contre les chenilles processionnaires et frelons asiatiques, soutien au commerce de proximité et à l'artisanat local, amélioration des transports collectifs (bus et transport à la demande), telles sont les actions prioritaires décidées pour l'année à venir.

Exceptionnellement, au regard des dégâts importants causés par les épisodes de pluies extrêmes en octobre et des travaux à réaliser, en urgence, en prévention des inondations, la CCHVC a décidé du déblocage d'un fonds de concours de 250 000 euros à l'attention de ses communes membres pour faire face aux charges supplémentaires qu'elles doivent supporter.

Notre vallée recèle bien des trésors d'architecture, de patrimoine, d'anecdotes historiques qui appellent à être connus de tous ! Dans chaque numéro nous mettrons désormais en lumière l'un d'eux : vous découvrirez dans ce numéro la magnifique fondation de Coubertin à Saint-Rémy-les-Chevreuse.

Enfin, après deux années à Chevreuse, la Fête du vélo de la CCHVC se déroulera à Lévis-Saint-Nom, le 21 juin prochain, avec notamment au programme des Olympiades inter écoles de 10h à 12h. Au plaisir de vous y retrouver nombreux... en vélo !

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été.

(Signature)

Anne GRIGNON
Maire de Lévis-Saint-Nom

Présidente de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

SOMMAIRE

- 04 | CULTURE Lireval et Festival à Toute Heure
- 05 | TRÉSORS DE NOTRE TERRITOIRE La Fondation de Coubertin
- 06 | SPORT Fête du Vélo, Récré des 4 Châteaux
- 07 | MOBILITÉS Le Schéma cyclable, Savoir Rouler à Vélo

- 08 | ENVIRONNEMENT PCAET, gestion des inondations, lutte contre les frelons et chenilles processionnaires, invasion de perruches à collier
- 10 | FINANCES Budget 2025
- 11 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibérations



LIRENVAL poursuit sa mission : promouvoir la lecture

Sur le thème « **des Animaux et des Hommes** », l'édition 2025 a reçu plus de **3 000 visiteurs** et permis la rencontre d'une soixantaine d'auteurs et illustrateurs. Les élèves du Territoire étaient bien sûr à l'honneur avec l'intervention de la chorale du collège Pierre de Coubertin et l'exposition d'une magnifique œuvre collective de dessins d'animaux géants.

Parmi les temps forts, le **concours de lecture à voix haute** dédié aux classes élémentaires, qui a enregistré 108 participants, et les concours de dictée pour enfants et adultes qui connaissent chaque année un succès croissant. Comme à chaque édition, la programmation était riche avec des activités diverses proposées par les bibliothèques, le PNR, l'association de la Vallée de la Milière, l'Adard et l'arche d'Aigrefoin, mais aussi des ateliers de modelage, de création de masques et des mots croisés géants. Côté littérature, les prix Lirenval ont mis à l'honneur les auteurs sélectionnés et gagnants par catégorie d'âge en présence des élus de la Vallée.

« **Transportez-nous** » est le thème retenu pour 2026. Il ouvrira la voie à une réflexion sur les modes de transports et les émotions.



LE FESTIVAL À TOUTE HEURE fidélise les amateurs de musique

Pour sa 26^{ème} édition, le **Festival à toute heure** a permis à un public toujours fidèle et enthousiaste d'apprécier différents styles musicaux en **12 concerts**. Pop, rock, soul, folk, blues et jazz, des artistes connus ou des découvertes : la programmation s'est promenée durant 5 week-ends à la rencontre des amateurs de musiques de la Vallée. Des concerts complets, des retrouvailles avec les fans du Festival, qui créent un lien social amical et culturel. Succès renouvelé également chez les plus jeunes car quelques **1 680 élèves** ont pu bénéficier de concerts pédagogiques et interactifs avec le groupe *Drum de Dames*.



© Fondation de Coubertin

Domaine de Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Née en 1950 de la rencontre entre Yvonne de Coubertin et les Compagnons du devoir et du Tour de France en la personne de leur Président, Jean Bernard, compagnon tailleur de pierre et rénovateur du compagnonnage moderne, la Fondation de Coubertin est une institution privée reconnue d'utilité publique le 1^{er} mars 1973.

LA FONDATION DE COUBERTIN Entre tradition et modernité

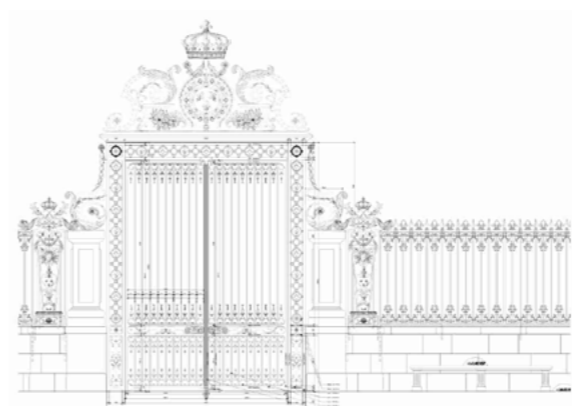
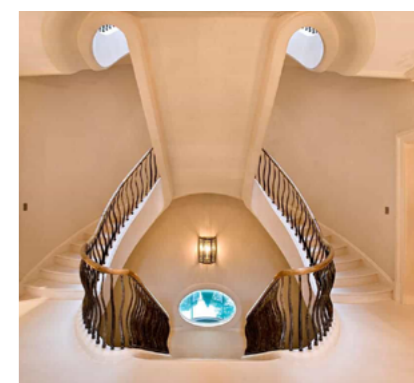
Située dans le Domaine de Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, elle œuvre quotidiennement à la **préservation** et à la **transmission du patrimoine culturel et artisanal français**.

Depuis 75 ans, la Fondation s'est donnée pour ambition et pour objet de **promouvoir les valeurs du travail manuel et de l'excellence artisanale** à travers la formation dispensée et les chantiers d'exception qui lui sont confiés.

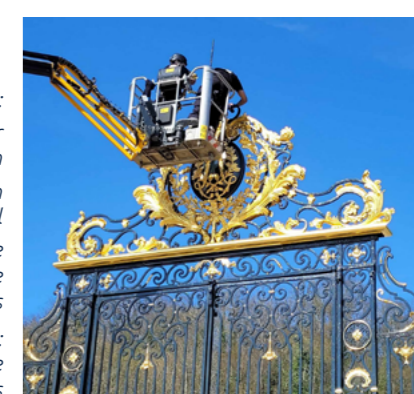
Elle rassemble en un même lieu de vie et d'esprit quatre ateliers de maîtrise (l'Atelier Saint-Jacques menuiserie et ébénisterie, l'Atelier Saint-Jacques métallerie et ferronnerie d'art, l'Atelier Saint-Jacques taille de pierre et la fonderie de Coubertin), un musée, une bibliothèque spécialisée et un centre de formation.

Encadrés par une équipe de 120 permanents, la Fondation accueille chaque année entre 35 et 40 femmes et hommes de métiers (les boursiers) âgés de 20 à 30 ans dans le cadre du programme « Métiers, art et culture ». La formation dispensée sur une durée de 12 mois, combinant savoir-faire, culture générale et développement personnel, permet à ces jeunes professionnels passionnés d'acquiescer le titre d'« **Artisan spécialisé en art, technique et patrimoine** » développé par la Fondation.

Lieu de rencontre entre tradition et modernité, la Fondation de Coubertin incarne un modèle inspirant au service du patrimoine vivant, de la jeunesse et des métiers.



À droite, de haut en bas :
Boursier métallier en cours de dessin
Escalier à double révolution pierre et métal
Pose du fronton de la grille du Château de Dampierre-en-Yvelines
À gauche :
Épure de la Grille Royale du Château de Versailles



AGENDA SPORTIF 2025

"Fête du Vélo!" **samedi 21 juin Fête du Vélo**
 10h-17h
 Lévis-Saint-Nom
 veloenvalleedechevreuse.fr

Jun/septembre Forum des associations

- Chevreuse : samedi 6 septembre
- Choisel : samedi 21 juin lors de la Fête de la musique et vendredi 19 septembre lors de l'accueil des nouveaux habitants
- Dampierre-en-Yvelines : samedi 6 et lundi 8 septembre
- Le Mesnil-Saint-Denis : samedi 6 septembre
- Lévis-Saint-Nom : vendredi 5 septembre
- Saint-Rémy-lès-Chevreuse : dimanche 7 septembre

21 septembre Trail des Sources de l'Yvette

16 novembre Route des 4 Châteaux

Consultez les sites des mairies pour un programme détaillé des manifestations sportives.

LA RÉCRÉ DES 4 CHÂTEAUX Un succès renouvelé

L'engouement pour cette animation sportive s'est encore confirmé. Au total, 16 écoles de la Vallée ont participé cette année, et quelques 1204 enfants ont franchi la ligne d'arrivée. Un record ! La Récré des 4 Châteaux, c'est : un comité d'organisation, 60 bénévoles et un site magnifique, le Domaine de Saint-Paul à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Le nouveau trophée JP Vallade, mis en place suite à la disparition brutale du président de l'association en janvier 2024, est revenu à l'école de Dampierre-en-Yvelines pour son esprit sportif.

La prochaine Récré aura lieu le dimanche 22 mars 2026. Elle sera particulièrement festive puisqu'elle marquera la 10^e édition de l'événement.



© Marie Guerre



SAVOIR ROULER À VÉLO

Être autonome pour l'entrée en 6^e

Pour la 2^e année consécutive, la CCHVC s'investit dans le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRV), un programme interministériel d'apprentissage du vélo (à l'image du Savoir Nager déjà bien implanté). L'objectif : permettre aux écoliers de la Vallée d'acquies les compétences nécessaires pour se déplacer à vélo en toute sécurité avant leur entrée au collège. Coordonné par Christophe Dufour de l'association saint-rémoise Vélo S'Cool, le parcours se décline sur 10 heures, en trois modules progressifs :

- 1. Savoir pédaler** – maîtrise de l'équilibre et du vélo,
- 2. Savoir circuler** – apprentissage du code de la route et des règles de sécurité,
- 3. Savoir rouler en autonomie** – mise en situation réelle sur la voie publique.

Cette année, il se déroule dans 9 écoles, sur 7 communes du Territoire et concerne quelques 360 élèves.



© CCHVC

"Fête du Vélo!"

3^{ème} ÉDITION

Une journée pour apprendre le vélo et l'adopter

Au programme de cette 3^e édition de notre Fête du vélo :

- Des olympiades vélos pour tous les scolaires de la Vallée**
 Dans la continuité du SRV (cf page précédente), les écoles seront invitées à se rencontrer lors d'épreuves ludiques.
- Des animations pour mouiller le maillot**
 Le village d'animations vous permettra de découvrir l'offre de mobilités actives présente en Haute Vallée de Chevreuse, des shows BMX, une piste draisienne, un airbag freestyle, un plateau d'éducation routière, un pumptrack, un maxi skatepark, des balades à poney. Barbecue et buvette toute la journée. L'occasion également de découvrir des vélos pas comme les autres ! Et les vélos smoothies, qui permettent de pédaler pour faire du sport, tout en faisant le plein de vitamines !
- Des stands pour gonfler son socle de connaissances**
 Du Département à la Communauté de communes en passant par la FFVélo, de nombreux acteurs vous apporteront des réponses sur l'aménagement du territoire, la pratique au quotidien et les petits gestes qui ont un impact sur l'environnement.

sam
21
juin

10H → 17H

Lévis-Saint-Nom

Programme complet sur :
veloenvalleedechevreuse.fr



Ensemble pour une
mobilité durable !



LE SCHÉMA CYCLABLE

Les aménagements se poursuivent

La réalisation des voies vertes et cyclables du Schéma cyclable de la Communauté de communes se poursuit activement.

Après la réalisation de l'itinéraire 7 qui relie Grand Maison (Saint-Forget) à Saint-Lambert-des-Bois et la finalisation de l'itinéraire Véloscénie entre Choisel et Cernay-la-Ville, cette année verra la mise en service de la majeure partie de l'itinéraire 10 qui permet de rejoindre le Mesnil-Saint-Denis et Lévis-Saint-Nom à partir de Chevreuse. À terme, cet axe est/ouest finalisera la liaison entre la gare RER de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et la gare de la Verrière, la liaison Saint-Rémy-lès-Chevreuse/Chevreuse via le collège étant déjà fonctionnelle depuis plusieurs années. Ces aménagements favorisent ainsi les déplacements alternatifs à la voiture aussi bien pendulaires que touristiques.

Déjà en expérimentation, l'itinéraire 17 à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (liaison gare RER/lycée de la Vallée via la rue Ditté) doit répondre à des normes exigeantes pour la sécurité des cyclistes tout en favorisant celle des piétons. Les études sont complexes à la vue de l'emprise foncière disponible et de la différenciation des financements. Un démarrage rapide des travaux est prévu cette année.

Une étude est en cours pour finaliser l'itinéraire 3 sur Lévis-Saint-Nom. Il permettra à la suite de l'itinéraire 10, qui s'arrête à la RD58, de poursuivre vers la mairie et l'ensemble des équipements de « l'Yvette », permettant ensuite de rejoindre les Essarts-le-Roi et sa gare. La réalisation de cet itinéraire, programmée depuis trois ans, est ralentie par des contraintes environnementales et réglementaires mises

en avant par des services de l'État. Avec l'aide du sous-préfet de Rambouillet et la Direction départementale des Territoires des Yvelines, la CCHVC s'efforce d'y répondre pour permettre la réalisation de cet axe structurant. Elle travaille dès à présent sur une programmation 2026 : les itinéraires 11, 12 et 1. Nous vous en reparlerons dans le prochain numéro de l'Intercommunale.



1 et 2 : Vue des travaux en cours de l'itinéraire 10 vers Grand Ambésis
 3 et 4 : Vue des travaux en cours de l'itinéraire 10 vers Lévis-Saint-Nom

© CCHVC



© Carole Mizrahi

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

Des actions pour accompagner la transition énergétique

Dans le cadre de la politique générale de transition énergétique, les intercommunalités telles que la CCHVC doivent se doter d'un **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)**. Ce document a pour objectif d'établir un diagnostic du territoire, d'identifier les axes d'amélioration, et de prévoir des actions concrètes pour répondre aux enjeux écologiques et environnementaux locaux.

Bien qu'élaboré par la CCHVC, ce document concerne l'ensemble des acteurs du territoire (communes, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, etc.), dont les actions et engagements contribuent directement à répondre aux enjeux identifiés.

Après un important travail de diagnostic et l'organisation d'échanges avec les intervenants et les personnes intéressées, notamment au travers d'ateliers participatifs, **la CCHVC a récemment arrêté son projet de PCAET**. Ce dernier est actuellement soumis pour avis à plusieurs instances (Préfet de région, Mission régionale d'autorité environnementale – MRAe, Conseil régional d'Île-de-France, etc.) qui pourront formuler des propositions de modifications ou d'adaptations, avant que le projet ne soit soumis à la consultation du public.

Le champ des actions intégrées au PCAET est large et de nature variée : il couvre à la fois les projets communaux visant à améliorer la **performance énergétique des bâtiments publics**, les actions favorisant le **développement des circulations douces**, les mesures

pour améliorer la **qualité de l'air**, ainsi que la **rénovation énergétique des logements privés**.

Sur ce dernier point, une évolution notable a été engagée par l'État, qui a souhaité réorganiser les politiques de rénovation énergétique, jusque-là principalement gérées par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat).

Dans les Yvelines, le Conseil départemental a ainsi créé le Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH), et a encouragé les intercommunalités à s'y associer.

La CCHVC a récemment adhéré à ce dispositif et collabore actuellement avec les services du Département pour définir les modalités de sa participation. Une fois arrêtées, celles-ci seront formalisées par la signature d'une convention tripartite entre le Conseil départemental des Yvelines, l'ANAH et la CCHVC.

Par ailleurs, la CCHVC a décidé d'intégrer dans la future convention une action d'**accompagnement individualisé des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique**. Cet accompagnement, actuellement en cours de création, permettra aux habitants de concevoir et de réaliser leurs travaux en lien avec des professionnels reconnus et agréés, tout en optimisant l'accès aux aides financières mobilisables, dès lors qu'ils y sont éligibles.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, **la CCHVC a inscrit dans son budget 2025 une enveloppe dédiée de 100 000 €**.

➔ Rénovation énergétique des logements

Dans le cadre du nouveau Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH), la CCHVC propose des **permanences mensuelles, animées par l'ALEC 78, organisme agréé spécialiste de la rénovation énergétique**. Ces permanences ont pour vocation d'accompagner les particuliers dans leurs démarches.

📍 **Basse-cour du château de la Madeleine, Route de la Brosse, Chevreuse**
 Parking situé au 3 Route de la Brosse (un deuxième parking est situé à proximité), puis passer sous la voûte en pierre : les locaux de la CCHVC sont dans la dernière maison à droite dans la cour, adossée à la tour du château.

📅 **Calendrier des permanences - 3 créneaux d'1h10 - réservations ouvertes 15 jours avant la date de la permanence sur alec78.org :**

- jeudi 19 juin 14h-17h30
- jeudi 25 septembre 14h-17h30
- jeudi 30 octobre 14h-17h30
- jeudi 27 novembre 14h-17h30
- jeudi 11 décembre 14h-17h30



GESTION DES INONDATIONS État des lieux et perspectives

En octobre 2024, le Territoire a subi des inondations exceptionnelles dues à un cumul de phénomènes : remontées de nappes (9-10 octobre) et ruissellements intenses (16-17 octobre), sur des sols déjà saturés après une année de pluviométrie record.

La CCHVC a délégué la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au SIAHVVY qui travaille avec le PNR à travers une convention : le premier intervient principalement sur les problématiques hydrauliques, le second plutôt sur les enjeux environnementaux et les deux sur des projets de renaturation.

➔ Actions engagées

Le SIAHVVY et le PNR renforcent leur accompagnement technique : embauche de techniciens rivière, création d'une **plateforme de conseil gratuit** (voir sur le site du SIAHVVY) avec, dans certaines communes, des subventions à la clé.

La CCHVC a également mis en place un **fonds de concours** de 250 000 € (cf page 10) pour financer des aménagements publics de lutte contre les inondations.

Une **étude prospective** est par ailleurs en cours pour recenser les terrains publics ou privés propices à la création de zones d'expansion des crues. Les administrés sont invités à se rapprocher de leur collectivité s'ils ont connaissance de telles possibilités sur leur propriété.

➔ Vers une stratégie fondée sur la nature

Des travaux sont déjà réalisés ou programmés sur plusieurs sites :

- À Saint-Rémy par exemple, renaturation des berges de l'Yvette ; suppression d'obstacles sous le pont du centre-ville ; surélévation de la passerelle de confluence dans le parc des écoles.
- Réflexion sur la gestion du ruissellement par la création de fossés et de haies hydrauliques, mais aussi multiplication de mares-tampons et redents.
- Études en cours sur le Rhodon, le Montabé, l'Écosse-Bouton (Choisel, Chevreuse), la plaine du Pommerai (Lévis-Saint-Nom) et d'autres encore.
- Accord à mettre en place avec les agriculteurs pour qu'ils acceptent d'être acteurs sur la gestion du ruissellement agricole.

Le phénomène d'octobre 2024 impose une adaptation coordonnée. La collaboration entre le Parc, le SIAHVVY, la CCHVC, les services de l'État, les communes et les habitants est la clé pour bâtir un territoire plus résilient.



FRELONS ASIATIQUES

Une aide précieuse pour les habitants de la CCHVC

Face à la persistance de la prolifération des frelons asiatiques, la CCHVC renouvelle son dispositif de **soutien financier à la destruction des nids**. Mis en place dès 2019, ce dispositif consiste en une prise en charge financière à hauteur de 50 % des coûts liés à la destruction d'un nid identifié chez un particulier résidant sur le territoire communautaire. Le montant maximal de cette aide est fixé à 200 € par opération, sur présentation d'une facture acquittée. Depuis sa création, ce dispositif a rencontré un succès notable puisque 145 interventions ont été subventionnées, représentant un montant d'aide totale de plus de 12 000 € au bénéfice des habitants de nos communes.

📄 **Procédure et modalités pour bénéficier de cette aide : www.cchvc.fr/environnement/frelons-asiatiques/**



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Une lutte respectueuse avec les niochirs à mésanges

Chaque année, la présence croissante de chenilles processionnaires du pin et du chêne inquiète les habitants de la Vallée. La CCHVC leur met ainsi gratuitement à disposition des **nichoirs à mésanges**. Véritables outils de prévention écologique, ils peuvent être retirés auprès de votre mairie qui en organise la distribution. Pour optimiser l'utilité du nichoir, il est conseillé de l'installer à une hauteur d'au moins deux mètres, à l'abri des prédateurs, et de l'orienter idéalement vers l'est ou le sud-est. Un entretien annuel du nichoir contribuera à la fidélisation des mésanges et assurera leur présence d'une année sur l'autre. Par cette action concrète, chaque habitant contribue directement à préserver la biodiversité locale tout en protégeant sa santé et celle de son entourage.

📄 **En savoir plus sur les chenilles urticantes : www.cchvc.fr/environnement/chenilles-urticantes/**



PERRUCHES À COLLIER

Un enjeu écologique à ne pas négliger

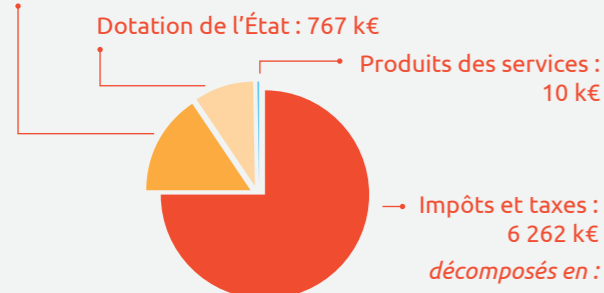
Depuis plusieurs années, la Vallée constate une augmentation notable des populations de perruches à collier. Originaires d'Afrique et d'Asie, ces **oiseaux invasifs** posent aujourd'hui de réels défis écologiques : concurrence avec les espèces locales pour les sites de nidification, dommages aux arbres fruitiers et nuisances sonores. Pour lutter contre cette prolifération, plusieurs solutions durables et respectueuses de l'environnement peuvent être directement mises en œuvre par les particuliers : installation de nichoirs adaptés aux espèces locales, protection mécanique des arbres fruitiers par des filets spécifiques, choix de végétaux peu attractifs pour les perruches et sensibilisation aux bonnes pratiques pour préserver notre biodiversité locale. La mobilisation de tous est essentielle pour préserver l'équilibre écologique de notre territoire.



RECETTES

FONCTIONNEMENT

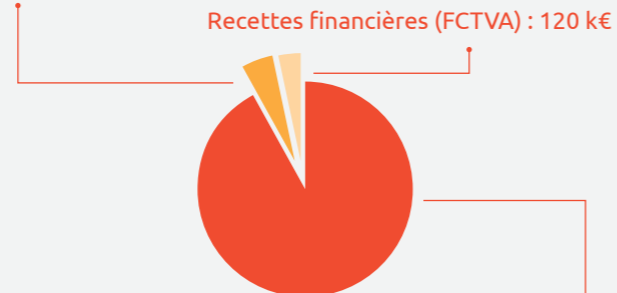
Fraction de TVA : 1 280 k€



Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 3 627 k€
 Taxes foncières et impôts locaux : 1 796 k€
 Taxe Gestion des milieux aquatiques et inondations : 558 k€
 Taxe sur la consommation d'électricité : 161 k€
 Taxe de séjour : 120 k€

INVESTISSEMENT

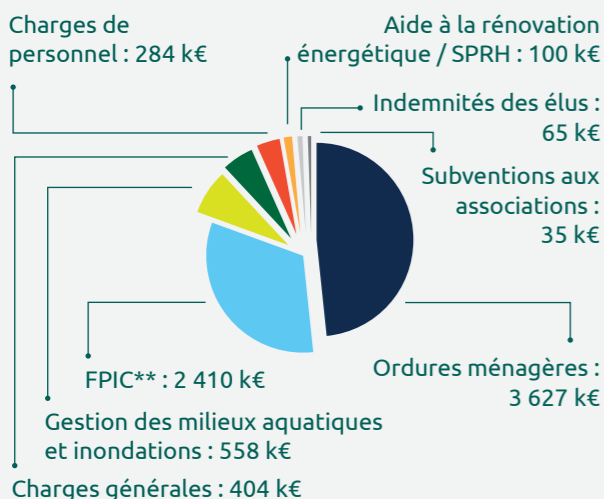
Subventions : 180 k€



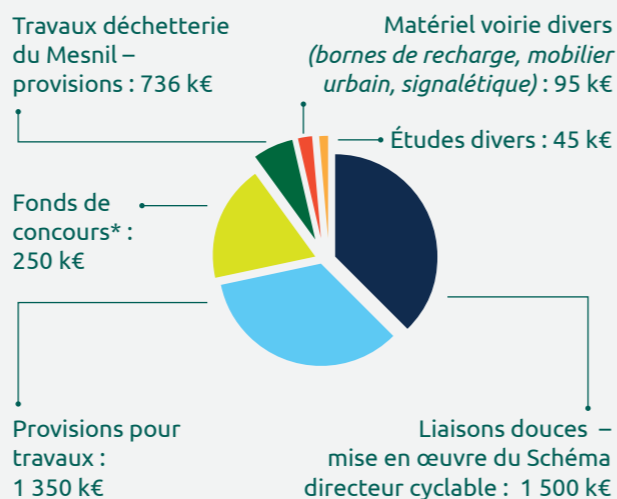
Virement de la section de fonctionnement : 3 550 k€

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



*Fond de concours « Inondations »

Si la CCHVC a pour mission de porter des actions et projets à l'échelle de son territoire et au bénéfice de celui-ci, son intervention reste cependant strictement encadrée par les compétences qui lui sont légalement attribuées.

Or, on doit constater que même si les événements climatiques de la fin d'année 2024 ont particulièrement et fortement impacté les communes de la CCHVC, celles-ci doivent aujourd'hui engager seules ou quasiment seules des travaux pour réparer les dommages causés et, dans la mesure du possible, prévenir de nouveaux sinistres.

Ainsi, soucieuse de soutenir ses communes membres dans cette situation exceptionnelle, la CCHVC a décidé de leur apporter un appui financier spécifique, en créant

**Fonds de péréquation intercommunal et communal

un fonds de concours dédié. Ce dispositif permet à une intercommunalité d'octroyer une aide financière à ses communes, y compris pour des projets ne relevant pas de sa compétence directe. Il s'inscrit dans une logique de **solidarité territoriale et de coopération financière** entre la CCHVC et ses communes membres.

À l'occasion de l'adoption de son budget 2025, le conseil communautaire a donc décidé de consacrer une enveloppe de **250 000 €** à ce nouveau fonds de concours. Répartie selon des critères objectifs entre toutes les communes de la CCHVC, cette somme est destinée à financer des travaux de voirie et/ou de voirie et réseaux divers, entrepris pour réparer ou prévenir les conséquences des inondations.



Voici un extrait des dernières délibérations.

L'intégralité des délibérations ainsi que les compte-rendus des conseils communautaires sont disponibles sur www.cchvc.fr > Statutaire > Conseils communautaires →



BUD : Budget - EVE : Événementiels - DEV : Développement économique - ENV : Environnement - URBA : Urbanisme - MOB : Mobilités - LD : Liaisons douces

Conseil communautaire du 17 décembre 2024

- ➔ Délibération n° 2024.12.01 - ADM : Adhésion au SYMGHAV (Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur) pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage du Mesnil-Saint-Denis.
- ➔ Délibération n° 2024.12.02 - DIV : Ouvertures dominicales pour 2025 - Le Mesnil-Saint-Denis.
- ➔ Délibération n° 2024.12.03 - ADM : Création d'un poste de catégorie C Filière administrative et mise à jour du tableau des effectifs.
- ➔ Délibération n° 2024.12.04 - BUD : Vote d'une décision modificative n° 2 au BP 2024.
- ➔ Délibération n° 2024.12.05 - BUD : Ouverture du quart des Investissements au BP 2025.
- ➔ Délibération n° 2024.12.06 - OM : Approbation de divers Rapports d'Activités (SIOM, SICTOM, SIEED)
- ➔ Délibération n° 2024.12.07 - ADM : Changement des représentants de la commune du Mesnil Saint Denis au SIEED.
- ➔ Délibération n° 2024.12.08 - ADM : Avis sur la délibération 2024-018 du SIEED du 15 octobre 2024 approuvant la demande de retrait de 3 EPCI et la dissolution du SIEED.
- ➔ Délibération n° 2024.12.09 - ADM : Approbation du projet de PCAET et Plan d'Action sur la Qualité de l'Air (PAQA) de la CCHVC
- ➔ Délibération n° 2024.12.10 - ADM : Dispositif du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
- ➔ Délibération n° 2024.12.11 - ADM : Réponse à la consultation d'IDFM sur TAD.

Conseil communautaire du 11 Février 2025

- ➔ Délibération n° 2025.02.01 - BUD : Clôture de la régie d'avances pour la restitution des cautions et droits de séjour forfaitaire dans l'aire d'accueil des gens du voyage située au Mesnil-Saint-Denis.
- ➔ Délibération n° 2025.02.02 - BUD : Clôture de la régie de recettes pour la perception des redevances d'occupation et de participation aux consommations de fluides dans l'aire d'accueil des gens du voyage située au Mesnil-Saint-Denis.
- ➔ Délibération n° 2025.02.03 - OM : Nomination d'un nouveau représentant de la commune de Dampierre-en-Yvelines au SICTOM
- ➔ Délibération n° 2025.02.04 - LD : Adhésion à l'Association de la Véloscénie et désignation de représentants.
- ➔ Délibération n° 2025.02.05 - BUD : Reprise de la délibération pour l'ouverture du quart des Investissements au BP 2025.
- ➔ Délibération n° 2025.02.06 - LD : Demande de subvention au titre du Plan Vélo au Conseil Régional d'Île-de-France pour l'itinéraire 17.

Conseil communautaire du 11 mars 2025

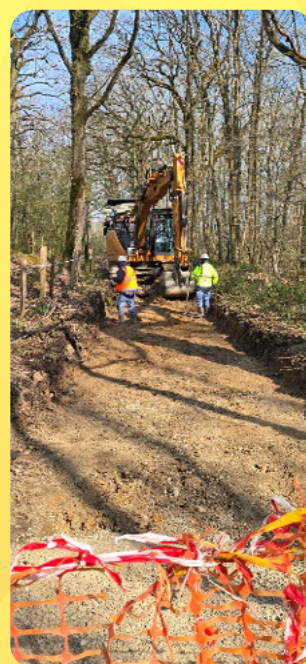
- ➔ Délibération n° 2025.03.01 - OM : Avis sur la demande de retrait de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines du SICTOM de Rambouillet.
- ➔ Délibération n° 2025.03.02 - ADM : Renouvellement du dispositif Savoir Rouler à Vélo.
- ➔ Délibération n° 2025.03.03 - ADM : Renouvellement de l'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques.
- ➔ Délibération n° 2025.03.04 - ADM : Dispositif SPRH
- ➔ Délibération n° 2025.03.05 - ADM : Désignation de délégué au conseil de surveillance de l'hôpital gériatrique « Philippe DUGUÉ » à Chevreuse.
- ➔ Délibération n° 2025.03.06 - DIV : Motion pour la poursuite par les syndicats de rivières de projets de restauration des cours d'eau et des zones humides en conciliation/en accord avec les enjeux liés à la conservation et la protection des espèces patrimoniales.
- ➔ Délibération n° 2025.03.07 - DIV : Motion pour le développement et le financement rapide de la résilience sur le territoire Orge/Yvette et sur l'intégration de notre bassin versant aux systèmes de vigilance et d'alerte dans les dispositifs de l'Etat.
- ➔ Délibération n° 2025.03.08 - ADM : Avis sur le projet de SAGE adopté la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 13 février 2025.
- ➔ Délibération n° 2025.03.09 - BUD : Répartition FPIC 2025
- ➔ Délibération n° 2025.03.10 - BUD : Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Conseil communautaire du 25 mars 2025

- ➔ Délibération 2025.03.11 - BUD : Approbation du compte de gestion 2024
- ➔ Délibération 2025.03.12 - BUD : Approbation du Compte Administratif 2024
- ➔ Délibération 2025.03.13 - BUD : Affectation des résultats 2025
- ➔ Délibération 2025.03.14 - ADM : Etat annuel des indemnités des élus
- ➔ Délibération 2025.03.15 - BUD : GEMAPI - Fixation des produits 2025
- ➔ Délibération 2025.03.16 - BUD : Fixation des taux des Taxes Locales 2025 (TFB - TFNB - CFE - TH Rés.sec.)
- ➔ Délibération 2025.03.17 - BUD : Fixation du Taux TEOM 2025
- ➔ Délibération 2025.03.18 - BUD : Subventions aux associations Lireval, Route des 4 Châteaux et Festival à Toute Heure
- ➔ Délibération 2025.03.19 - BUD : Fongibilité des crédits (pour M57)
- ➔ Délibération 2025.03.20 - BUD : Adoption du Budget Primitif 2025
- ➔ Délibération 2025.03.21 - DIV : Avis sur le Plan des Mobilités de la Région Île-de-France.

“ Notre vallée recèle bien des trésors d’architecture, de patrimoine, d’anecdotes historiques qui appellent à être connus de tous ! Dans chaque numéro nous mettrons désormais en lumière l’un d’eux. »

— Anne Grignon, Présidente de la CCHVC



L'INTERCOMMUNALE N°7 PRINTEMPS ÉTÉ 2025



Journal de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse